



# Commune de Bas-Intyamou

## Assemblée communale N°7 de la Commune de Bas-Intyamou

du mardi, 26 novembre 2013, de 20.00 à 22.15 heures  
à la salle de l'Auberge de la Couronne à Enney

---

**Présidence :** Monsieur Roland Kaeser, Syndic

**Convocations :** Feuille officielle du canton de Fribourg N°46 du 15 novembre 2013  
Affichage aux piliers publics  
Chroniques Bas-Intyamou – convocation tous ménages

**Electeurs inscrits :** 846

**Citoyens présents :** 51

**Scrutateurs:** Dey Jean-Noël  
Dey Fabien

**Preneur du PV :** Madame Laurence Jaquet-Pugin, Secrétaire adjointe

---

## TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 23 avril 2013 (il ne sera pas lu)
2. Vente immobilière – parcelle en zone moyenne densité à Villars-sous-Mont
3. Budgets 2014 (ils ne seront pas lus)
  - 3.1 de fonctionnement
  - 3.2 des investissements :
    - 3.2.1. Réfection de la Route des Rez à Estavannens
    - 3.2.2. Réfection de conduites d'eau à Enney et étude du plan des infrastructures communales en matière d'eau potable (PIEP)
    - 3.2.3. Etude pour la rénovation de l'Auberge de la Couronne à Enney
    - 3.2.4. Travaux divers sur des alpages
  - 3.3 Rapport de la Commission financière
  - 3.4 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements
4. Vente immobilière – parcelle en zone moyenne densité à Villars-sous-Mont
5. Délégation de compétence pour procéder à des échanges ou des emprises de terrain dans le cadre d'aménagements routiers ou de corrections mineures de limites
6. Règlement communal relatif à l'accueil extra-scolaire (il ne sera pas lu).
7. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site [www.bas-intyamon.ch](http://www.bas-intyamon.ch).

Le Conseil communal

***Point 0. Ouverture de la séance par le Syndic***

A 20 heures, **M. le Syndic, Roland Kaeser**, ouvre la séance en saluant les citoyens présents ainsi que les membres du Conseil.

Il propose à l'assemblée une rocade dans des points du tractanda. Le point 4 (vente immobilière à Villars-sous-Mont) passe au point 2, contrairement à la convocation envoyée par tous ménage et à la publication dans la Feuille Officielle.

L'assemblée accepte ce changement et l'assemblée se déroulera selon le tractanda présenté.

***Point 1. Lecture du procès-verbal No 6 de la séance du mardi, 23 avril 2013***

Personne ne souhaitant s'exprimer, M. le Syndic passe au vote.  
Le procès-verbal susmentionné est accepté à l'unanimité.

**Point 2. Vente immobilière – parcelle en zone moyenne densité à Villars-s-Mont**

**M. le Syndic** donne la parole à **M. Manuel Francey**, Conseiller communal, pour la présentation de cette vente.

Il s'agit d'un terrain situé à Villars-sous-Mont, au bord de la route cantonale, entre l'immeuble du Closin et la propriété Echenard, soit les articles 2088, 2089 et 2091.

L'acquéreur se propose de construire un immeuble de 18 logements de 6 appartements de 4,5 pièces et 12 appartements de 2,5 pièces, en qualité PPE :

La surface totale est de 3'356 m<sup>2</sup>, comprenant la route du Chemin du Closin et la rampe d'accès aux garages de l'immeuble existant.

Le prix de vente proposé par le Conseil est de CHF 385'000.00, soit CHF 114.71 le m<sup>2</sup>.

La surface réellement constructible est d'environ 2'265 m<sup>2</sup>, ce qui ramène le prix du terrain à CHF 170.00 le m<sup>2</sup>.

**M. le Syndic** remercie M. Manuel Francey de cette présentation et ouvre la discussion.

**M. Roger Thorin** demande à qui appartient le terrain. **M le Syndic** répond qu'il appartient à la commune, sans quoi le Conseil communal ne pourrait pas proposer cette vente à l'assemblée.

**M. Jean-Pierre Descloux** demande qui est l'acheteur. **M. Manuel Francey** répond qu'il s'agit de M. Roch Dettwiler, promoteur immobilier, déjà propriétaire de plusieurs immeubles à Villars-sous-Mont et favorablement connu du Conseil communal.

**M. Jean-Joseph Thédy** demande si le terrain est équipé. La réponse est oui.

**M. Alexandre Ecoffey** demande si une close sera incluse dans la vente pour que le terrain soit construit dans un délai de 5 ans. **M. le Syndic** confirme que la commune émet des conditions particulières qui portent sur notamment un délai de construction, une part au gain en cas de revente dans un délai défini et un droit de réméré.

**M. Alexandre Ecoffey** demande si le Conseil a formulé certaines exigences sur le projet de construction.

**M. Manuel Francey** confirme que le Conseil communal a vu les plans et que le projet lui semble solide. Le projet est conforme au règlement d'urbanisme en vigueur à Villars-sous-Mont, qui interdit les toits plats notamment.

Plus personne de souhaitant s'exprimer, **M. le Syndic** propose à l'assemblée de passer au vote et pose la question suivante :

**« Celles et ceux qui acceptent la vente de la parcelle en zone de moyenne densité, articles 2088, 2089 et 2091 de la commune de Bas-Intyamon, secteur Villars-sous-Mont, au prix de CHF 385'000.00, sont priés de le faire en levant le bulletin »**

Résultat

OUI	NON	BLANC
50	1	0

M. le Syndic remercie l'assemblée et passe au point suivant.

**Point 3. Budgets**

**3.1 Budget de fonctionnement.**

Le budget de fonctionnement comprend l'ensemble des charges et des produits, y compris les amortissements des dettes.

Il se résume ainsi :

Total des charges CHF 6'660'465.00

Total des produits CHF 6'374'185.00

**Excédent de charge CHF 286'280.00**

Les chapitres vous sont détaillés ci-après, avec des explications utiles :

**0 Administration :**

Ce chapitre comprend les frais d'assemblées communales, des votations et élections, du Conseil communal, de l'administration en général, ainsi que la masse salariale totale de la commune. Les salaires des employés sont ensuite ventilés dans les chapitres correspondant, par exemple les forêts, l'édilité, l'eau, les routes, etc.

**1 Ordre public :**

Ce chapitre englobe les sous-chapitres de la protection juridique, de la justice, de la police du feu, de la police du feu intercommunale, des affaires militaires et de la protection civile et de la protection de la population.

Dès janvier 2014, une entente intercommunale verra le jour pour gérer le service des curatelles de la Haute-Gruyère. Les communes de Broc, Gruyères, Grandvillard, Bas-Intyamon, Haut-Intyamon et Le Pâquier se sont regroupées pour mettre en place un service professionnel des curatelles, selon les exigences légales.

**2 Enseignement et formation :**

Ce chapitre regroupe les frais liés à la scolarité obligatoire, les écoles spécialisées, la formation professionnelle et les charges du bâtiment scolaire. A relever que le canton verse aux communes une compensation pour la mise sur pied de la 2ème année d'école enfantine qui se monte, pour Bas-Intyamon, à environ CHF 43'000.00 par an durant 6 ans, depuis 2008. Ce montant est comptabilisé dans le poste 9900.451.02.

**3 Culture et loisirs :**

Ce chapitre réunit les postes de la culture, des parcs publics et chemins pédestres, du sport, et des autres loisirs.

#### **4 Santé :**

Ce chapitre inclut les charges des hôpitaux, du financement des EMS, des soins ambulatoires et du service médical des écoles.

#### **5 Affaires sociales :**

Ce chapitre contient les frais liés au financement des structures d'accueil de la petite enfance, le subventionnement des placements des jeunes enfants, des institutions pour personnes handicapées, de l'aide au logement et de l'assistance. Il est composé essentiellement de charges imposées par le canton.

#### **6 Transports et communications :**

Ce chapitre réunit le poste des routes communales, du trafic régional, ainsi que tout ce qui regroupe les véhicules et accessoires, le déneigement, les travaux d'édilité.

#### **7 Protection et aménagement de l'environnement :**

Ce chapitre inclut les postes de l'approvisionnement en eau, de la protection des eaux, de la gestion des déchets, du cimetière, des endiguements et de l'aménagement du territoire. Les postes liés à l'eau, à l'épuration et à la gestion des déchets doivent s'autofinancer par la perception de taxes. Ce principe est inscrit dans les règlements communaux.

#### **8 Economie :**

Ce chapitre englobe le poste de l'agriculture, des forêts, des forêts intercommunales et du tourisme. A relever que Bas-Intyamont est commune pilote pour la gestion du groupement forestier intercommunal, ce qui fait que le chapitre des forêts intercommunales s'équilibre par la participation aux frais de chaque commune.

#### **9 Finances et impôts :**

Ce chapitre comprend les impôts, la gérance de la fortune et des dettes, l'ensemble des bâtiments communaux, chalets et alpages, parchets et terrains à bâtir, et les autres postes tels que les amortissements supplémentaires. Ce chapitre fait l'objet de prévisions extrêmement prudentes par le Conseil communal, en s'appuyant sur les statistiques fiscales que le canton établit annuellement.

Le budget 2014 tient compte de l'augmentation de la contribution immobilière de 1.5 ‰ à 2.5 ‰ votée par l'assemblée communale du 23 avril 2013.

**M. le Syndic** donne la parole à **Mme Carole Pasquier**, qui présente le budget de fonctionnement 2014 :

	Budget 2014	
	Charges	Produits
<b>Administration</b>	<b>1'296'883.00</b>	<b>940'627.00</b>
<b>Ordre public</b>	<b>190'436.00</b>	<b>127'408.00</b>
<b>Enseignement et formation</b>	<b>1'651'803.00</b>	<b>37'800.00</b>
<b>Culte, culture et loisirs</b>	<b>78'579.00</b>	<b>1'000.00</b>
<b>Santé</b>	<b>512'449.00</b>	<b>20'000.00</b>
<b>Affaires sociales</b>	<b>526'935.00</b>	<b>41'026.00</b>
<b>Transports et communications</b>	<b>409'829.00</b>	<b>12'000.00</b>
<b>Protection et aménagement de l'environnement</b>	<b>567'098.00</b>	<b>527'700.00</b>
<b>Economie</b>	<b>695'839.00</b>	<b>637'650.00</b>
<b>Finances et impôts</b>	<b>730'614.00</b>	<b>4'028'974.00</b>
<b>Totaux fonctionnement</b>	<b>6'660'465.00</b>	<b>6'374'185.00</b>
<b>Excédents de charges/produits fonctionnement</b>		<b>286'280.00</b>

Mme Carole Pasquier présente ensuite des tableaux illustrant :

- La Répartition des charges par dicastère après déduction des produits
- L'Enseignement et la Formation
- La Santé
- Les Affaires sociales et les curatelles
- L'Evolution des charges liées
- L'Environnement
- Les impôts ordinaires sur les personnes physiques
- La Contribution immobilière

Tous ces tableaux sont disponibles sur le document en pièce annexe «Power Point ».

Le déficit du budget de fonctionnement est de 4,49 % et le maximum autorisé par le Service des communes est de 5 % avant l'augmentation des impôts sur les personnes physiques.

Les charges liées sont en nette augmentation.

**M. le Syndic** ouvre la discussion et personne ne souhaite s'exprimer.

### **3.2. Budget des investissements**

#### **3.2.1. Réfection de la route des Rez – CHF 45'000.00**

Pour présenter cet objet, **M. le Syndic** donne la parole à **M. Jérôme Vallélian**, Conseiller communal.

**M. Jérôme Vallélian** explique que le Conseil communal souhaite réfectionner le tronçon de route entre la route d'accès à la Longe Planche et la Maison Noire, sur la route des Rez d'Estavannens, soit une longueur d'environ 450 m. Ce secteur est en très mauvais état. Les travaux prévus sont la pose d'un tapis par une couche de revêtement bitumineux.

Deux offres ont été demandées et la plus avantageuse se monte à CHF 45'000.00.

**M. le Syndic** le remercie pour sa présentation et ouvre la discussion.

**M. Marcel Pharisa** se renseigne sur le secteur entre le pont et la route des grèves. Il avait demandé lors de la dernière assemblée que le Conseil contacte l'entreprise Grisoni pour l'entretien de ce secteur dangereux. **M. le Syndic** confirme que les contacts ont été pris mais que l'entreprise Grisoni n'a effectivement rien entrepris. Elle sera relancée.

**M. le Syndic** déclare que tout le secteur sera entièrement rénové lorsque les travaux de séparatif pour l'épuration seront entrepris. Le Conseil est conscient que les travaux actuels sont un peu du provisoire qui dure.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, nous passons au point suivant.

#### **3.2.2. Réfection d'une conduite d'eau à Enney et étude du plan des infrastructures communales en matière d'eau potable (PIEP) – CHF 110'000.00**

**M. le Syndic** donne la parole à **M. Bernard Grangier**, Conseiller communal.

**M. Bernard Grangier** s'exprime ainsi.

Le Conseil communal souhaite changer la conduite d'eau (actuellement en éternit d'un diamètre de 100 mm par un diamètre de 150 mm) qui relie la borne d'hydrant située près de chez M. Laurent Grangier jusqu'à l'entrée du quartier des Auges chez M. Joseph Grandjean. Le Groupe E va procéder à une mise en terre de l'électricité dans ce secteur. Le Conseil souhaite faire une fouille commune pour diminuer les frais.

Cette dépense est estimée à CHF 65'000.00

Le Conseil communal souhaite procéder à la pose d'une conduite d'eau d'un diamètre de 150 mm par forage guidé sous le ruisseau, entre les parcelles du Djymo et la propriété de M. Nicolas Gremaud. Le Conseil souhaite profiter de la présence des machines dans ce secteur.

Cette dépense est estimée à CHF 10'000.00.

Le Conseil communal souhaite faire une étude sur l'eau de turbinage qui coule inutilement dans la commune, notamment aux anciennes sources de Villars-sous-Mont et d'Estavannens.

Cette dépense est estimée à CHF 5'000.00.

Le Conseil communal doit, conformément à la loi cantonale du 6 octobre 2011 établir un plan des infrastructures d'eau potable appelé PIEP.

Un bureau spécial doit être mandaté et ce document fournira une multitude de renseignements, comme par exemple :

- vision de l'extension des constructions
- état des conduites
- renouvellement des conduites
- schéma d'intervention en cas de pollution
- mesures en cas de sécheresse
- approvisionnement en eau en cas d'accident sur les captages
- collaboration et interconnexion avec nos voisins

Cette dépense est estimée à CHF 30'000.00.

**M. Bernard Grangier** explique que ce document est en consultation jusqu'à la fin de l'année et que l'Association fribourgeoise des communes nous communiquera son rapport pour prendre position.

**M. le Syndic** remercie M. Bernard Grangier et ouvre la discussion.

**M. Philippe Gremion** demande pourquoi le Conseil désire poser cette conduite en dessous du ruisseau.

**M. Bernard Grangier** explique que c'est en prévision de l'extension de la zone d'activité d'une part et de la possible utilisation du terrain de M. Nicolas Gremaud d'autre part. Ces travaux ont aussi été pensés en fonction de la transformation du secteur liée à l'assainissement du passage à niveau qui sera présenté dans les divers.

**M. Laurent Grangier** demande pour quelle raison on change le diamètre de cette conduite.

**M. Bernard Grangier** répond que les besoins en eau de la zone d'activité sont plus importants. En outre, cette conduite est en éternit et elle a plus de 70 ans. Toute la zone d'activité est équipée de conduites de 150 mm.

**M. Charly Rime** demande si le gaz sera acheminé dans le centre village.

**M. le Syndic** répond que l'entreprise Frigaz n'est pas intéressée par l'approvisionnement des maisons individuelles. Seules quelques propriétés de la route des Auges ont accès au passage de la conduite. La maison Frigaz traverse la commune dans le but de rejoindre Grandvillard, la gravière JPF.

**M. Marcel Pharisa** demande quelles eaux seront étudiées par ce projet de turbinage.

**M. Bernard Grangier** explique qu'il s'agit notamment des anciennes sources d'Estavannens et de Villars-sous-Mont.

Le Conseil espère pouvoir se fournir en électricité pour l'éclairage public par exemple.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, nous passons au point suivant.

### **3.2.3. Auberge de la Couronne à Enney – CHF 80'000.00**

**M. le Syndic** donne la parole à M. Manuel Francey pour présenter ce projet.

**M. Manuel Francey** présente le projet établi par l'Ecole Hôtelière de Lausanne.

## L'Auberge de la Couronne



Propriété de la commune

Situation

- centre du village d'Enney
- au bord de la route cantonale (passage)
- 5 minutes à pied de la gare
- places de parc à disposition



## L'Auberge



Etat actuel

- cuisines plus aux normes
- chambres, appartement, sanitaires : ne répondent plus aux standards actuels



Besoin d'une rénovation !

*Cette situation est rencontrée par plusieurs communes du canton*



## Le cadre



### Position du Conseil communal

- Volonté de conserver une auberge dans le village pour le maintien de la vie sociale
- Le projet doit s'autofinancer (par les locations)
- Le bâtiment doit répondre à la demande du marché de l'hôtellerie-restauration

### Etude de faisabilité et business plan

- Proposer un avenir pour cette bâtisse qui réponde aux besoins du marché et de la région
- Réaliser un cahier des charges pour la rénovation de l'auberge
- Etablir une projection financière (business plan et valeur locative).



Commune de Bas-Intyamou

assemblée du 26 novembre 2013

35

## Etude



Mandat à l'Ecole Hôtelière de Lausanne (EHL)  
dans le cadre de Student Business Project (Bachelor)  
22 avril au 26 juin 2013

### EHL:

Gabriel Urban, Claudio Baumann, Galit Bengui

Lisa Faessler, Lucie Mauron

### Commission commune

Manuel Francey, Roland Kaeser, Jérôme Vallélian,

Benoît Geinoz, Claude Théraulaz, André Masset, André Dubath

Commune de Bas-Intyamou

assemblée du 26 novembre 2013

36

## Mission et objectifs



- Mission

« *Elaboration d'un concept pour l'Auberge de la Couronne d'Enney correspondant aux attentes des habitants de la commune et des touristes.* »

- Objectifs

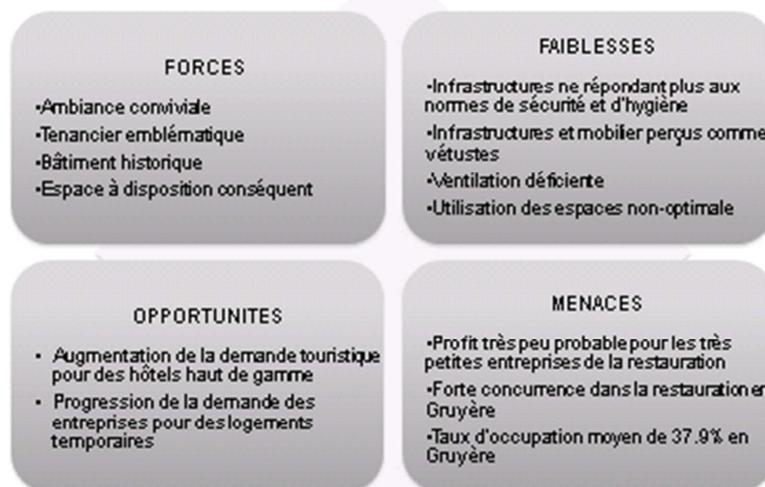
- Garder l'aspect social de l'auberge
- Assurer la pérennité de l'établissement
  - Rentabilité
  - Attractivité pour nouveau tenancier
- Obtenir le soutien du Conseil communal
- Obtenir le soutien de l'Assemblée communale

## Méthodologie



- Analyse de la situation actuelle de l'auberge
- Identification des valeurs de l'auberge et de la Gruyère
- Analyse du marché
- Analyse de la concurrence
- Analyse de la demande
- Comparaison avec des établissements aux pratiques performantes
- Estimation des coûts d'investissements

## SWOT de l'Auberge de la Couronne



## Analyse du marché

### *Secteurs d'activité*



### **Restauration**

- Profit très peu probable pour les entreprises de la restauration en-dessous de CHF 550'000 de chiffre d'affaire

### **Hôtellerie**

- Performance élevée des hôtels haut de gamme dans la région de la Gruyère

### **Immobilier**

- Progression de la demande des entreprises pour des logements temporaires dans la région

## Plan de rénovation



### *Récapitulatif*

#### **Rez-de-chaussée**

- Rafraîchissement complet, réagencement en cuisine et création d'un bar

#### **1<sup>er</sup> étage**

- Peu de travaux, amélioration de l'acoustique et création d'un bar

#### **2<sup>ème</sup> étage**

- Création de 3 studios et d'une petite buanderie

#### **3<sup>ème</sup> étage**

- Création d'une chambre d'hôtes et d'un appartement 3 pièces



## Hôtellerie ou immobilier

*Evaluation des scénarii*

Location Appartements vs. Location Chambres d'Hôtes			
Revenu Location Appartements		Revenu Location Chambres d'Hôtes	
-Loyer mensuel du 3 pièces	1'300	-Prix de la nuitée catégorie 1	80
-Loyer mensuel du studio	850	-Prix de la nuitée catégorie 2	50
-Loyer mensuel de la chambre	500	-Chambre catégorie 1	3
-Nombre de studios	3	-Chambre catégorie 2	1
-Nombre de chambres	1	-Taux d'Occupation	37%
-Nombre de mois	12	<b>Total</b>	<b>39'165</b>
-Charges (10% des loyers)	5'220	-Coûts Location Chambres (20%)	7'833
<b>Total</b>	<b>57'420</b>	<b>Profit</b>	<b>31'332</b>
-Coûts Location Appartements (8%)	4'593.60	Taux d'occupation nécessaire pour égalier le revenu de la location des appartements:	62%
<b>Profit</b>	<b>52'826</b>		

## Rendement



Ratios - Scenario de Base			
Année		%	2017
<b>Revenus</b>			
-Nourriture	=	60% du revenu de restauration	166'092.30
-Boissons	=	40% du revenu de restauration	110'728
<b>Revenu Restauration*</b>	=	83% du revenu d'exploitation	<b>276'821</b>
<b>Revenu Location Appartements**</b>	=	17% du revenu d'exploitation	<b>57'420</b>
<b>Revenu d'Exploitation</b>			<b>334'241</b>
<b>Charges</b>			
-Coûts Nourriture	=	30% du revenu de nourriture 18% du revenu de restauration	49'828
-Coûts Boissons	=	20% du revenu de boissons 8% du revenu de restauration	22'146
-Coûts Location Appartements	=	8% du revenu de location	4'594
-Masse Salariale**	=	63% du revenu de restauration 52% du revenu d'exploitation	174'821
-Charges d'Exploitation**	=	8% du revenu d'exploitation	26'000
-Loyer du tenancier**	=	14% du revenu d'exploitation	45'616
-TVA	=	8% du revenu de restauration	22'146
<b>Total Charges</b>	=	103% du revenu d'exploitation	<b>345'150</b>
<b>Profit avant Impôts</b>			<b>-10'909</b>
-Impôts		30%	0
<b>Profit Annuel</b>			<b>-10'909</b>
<b>Profit Mensuel</b>			<b>-909</b>

## Coûts de rénovation



<b>Coûts de rénovation de l'auberge</b>	
<b>Superficie en mètre carré (m2)</b>	
-R-d-C (Bar, Restaurant, Cuisine)	174
-1er (Salle des Sociétés)	122
-2e	119
-3e	78
-Sanitaires (R-d-C et 1er)	17
-Cage escalier	47
<b>Total m2</b>	<b>558</b>
<b>Hauteur par étage en mètre</b>	
	2.20
<b>Total m3</b>	<b>1'227</b>
<b>Coûts par mètre cube (m3)</b>	
	700
-Correspond à du 1500.-/m2	
<b>Coûts de Rénovation</b>	<b>858'582</b>
<b>Plus 10% Imprévus</b>	<b>85'858</b>
<b>Coûts Totaux</b>	<b>944'440</b>

## Demande de crédit



Demande de crédit

- CHF 80'000.--

Objet

- Mandat d'architecte
- Etablissement du projet jusqu'à la mise à l'enquête

Estimation

- Basée sur les normes SIA

Prochains pas

- Demandes d'offre auprès d'architectes
- Réalisation de l'étude
- Demande de crédit pour les travaux de rénovation

**M. Manuel Francey** précise que ces chiffres ont été établis par le groupe d'étudiants de l'Ecole hôtelière de Lausanne, en fonction des normes SIA et qu'ils ont apparemment été calculés au maximum.

**M. le Syndic** remercie M. Manuel Francey et ouvre la discussion.

**M. Jean-Joseph Thédy** demande si l'appellation Auberge n'exige pas le maintien de chambres à louer.

**M. Michel Conus** déclare qu'à son avis, un coût de CHF 80'000.00 est très élevé.

**M. Manuel Francey** en est conscient, mais le dossier est assez complexe, notamment en ce qui concerne la cuisine.

**M. Laurent Grangier** demande pourquoi le Conseil ne veut pas garder l'auberge telle quelle. **M. Manuel Francey** explique que les travaux de rénovation dans la cuisine notamment sont devenus urgents et indispensables. Cet établissement ne répond plus aux normes actuelles. Il traduit la réflexion du Conseil, en ce sens que sans les rendements locatifs, cet établissement ne sera pas rentable et nous ne trouverons aucun tenancier.

**M. Alexandre Ecoffey** trouve dommage que ce projet se résume en une opération blanche, puisque le rendement sera nul. Il trouve cela inquiétant.

**M. Manuel Francey** répond qu'effectivement, ce sera une opération blanche. Si nous devons retirer un profit de ce bâtiment, il faudrait le vendre et ce projet est le moyen trouvé par le Conseil pour conserver un établissement public dans la commune.

**M. Philippe Gremion** demande si des dettes existent sur ce bâtiment.

**M. le Syndic** explique que la dette actuelle se monte à environ CHF 20'000.00.

**M. le Syndic** souligne que le Conseil a à cœur de garder un établissement public communal au sein de la commune pour les villageois et les sociétés. Le Conseil redoute que la commune devienne une cité-dortoir. L'importance sociale d'un tel établissement public est indéniable.

**M. Manuel Francey** relève également le fait que la salle communale sera toujours utilisable pour les assemblées et pour les sociétés, ce qui est un grand avantage.

**M. le Syndic** explique qu'actuellement, cette salle est mise à la disposition des sociétés gratuitement et que cela restera ainsi, même après la rénovation.

**M. Martin Dohner** demande à connaître le volume qui sera rénové. Il s'agit de 1'227 m<sup>3</sup> à CHF 700.00 le m<sup>3</sup>.

**M. Marcel Pharisa** relève l'importance de ce café, le seul établissement communal. Il pense que c'est important de garder un établissement de ce type, pour la communauté.

**M. le Syndic** le remercie de cette intervention.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, nous passons au point suivant.

### 3.2.4. Travaux divers sur des alpages – CHF 112'000.00

**M. le Syndic** donne la parole à **Mme Anne-Marie Seydoux**, remplaçante de M. Edgar Egen.

**Mme Anne-Marie Seydoux** s'exprime en ces termes :

- a) Réfection accès au chalet de Tsermon, Villars-sous-Mont  
L'accès au chalet d'alpage de Tsermon sur le secteur de Villars-sous-Mont s'est dégradé avec les années et nécessiterait d'être réaménagé.  
Toutefois, l'estimation du coût pour la réalisation de ces travaux ne peut être calculée que par un professionnel. Le Conseil envisage de mandater le bureau d'ingénieur François Audergon à Bulle.  
Le montant de cette étude est estimé à CHF 5'000.00.  
L'engagement de ces travaux d'amélioration fera l'objet d'une nouvelle demande lors d'une prochaine assemblée.
- b) Captage des Frassettes, Enney  
Depuis quelques années déjà, l'alimentation en eau du chalet des Frassettes pose problème. Le locataire se voit dans l'obligation de monter régulièrement de l'eau pour abreuver son bétail. Cela provoque de grosses pertes de temps.  
Suite à un reboisement dans le secteur du captage, les racines ont poussé à travers les drainages et les ont bouchés. Ce reboisement a été effectué il y a plus de 30 ans, en compensation du déboisement nécessaire à l'exploitation de la gravière en L'île.  
Les travaux consistent au déboisement du secteur du captage, au remplacement des drainages et des conduites qui sont en fin de vie. Une citerne de 8'500 litres sera également installée en contrebas du captage afin de stocker de l'eau en cas de besoin.  
Le devis de ces travaux se monte à CHF 57'000.00.  
Le prix élevé s'explique par l'accès difficile au captage. L'acheminement des travaux se fera par hélicoptère.  
Une subvention de 30 % sera allouée par les Améliorations foncières.
- c) Alimentation en eau La Vudalla, Enney  
Le Conseil relève des problèmes d'eau au chalet de la Vudalla. Le locataire doit monter régulièrement de l'eau pour abreuver son bétail. L'eau ne manque pas, mais le concept d'eau et de conduites est à revoir dans son ensemble.  
Le béliet a été remplacé et son fonctionnement donne satisfaction. toutefois, la citerne de stockage d'eau amenée par le béliet (env. 1'500 litres) s'avère trop petite et ne peut pas être vidangée, ce qui complique fortement son nettoyage. D'autre part, cette eau est utilisée par le locataire pour ses besoins au chalet et cette eau n'est pas forcément d'une propreté irréprochable.  
Le Conseil envisage de remplacer cette citerne de 8'500 litres. Cela permettra d'avoir un stock d'eau suffisant pour alimenter le chalet et d'utiliser le trop plein pour alimenter un bassin et aider au remplissage de la citerne principale de 60'000 litres.  
Actuellement, la citerne principale est également alimentée par la récupération de l'eau de pluie s'écoulant du toit du chalet. Le système de récupération ainsi que les conduites sont à remplacer.  
Le devis pour la réalisation de ces travaux ainsi que la fourniture et la pose d'une citerne de 8'500 litres s'élève à CHF 30'000.00.  
Une subvention de 30 % sera allouée par les Améliorations foncières.
- d) Cette année, le Conseil n'a pas fait sa traditionnelle visite des chalets d'alpages. Toutefois, les teneurs ont été contactés et ils estiment qu'aucun entretien n'est à réaliser. Seuls quelques rappels ont été faits pour la réalisation de travaux qui avaient été portés au budget 2013. Ces travaux ont pris du retard en raison du manque de personnel pour maladies ou accidents. Ces travaux ont été agendés pour 2014 et les locataires concernés seront contactés. Le Conseil les remercie de leur compréhension.  
Un montant de CHF 20'000.00 a été porté au budget pour ces divers travaux incluant le remplacement de plusieurs bassins.

**M. le Syndic** remercie Mme Anne-Marie Seydoux et il ouvre la discussion.

**M. Roger Thorin** s'étonne que les travaux liés au chalet de Tsermon ne coûtent que CHF 5'000.00.

**M. le Syndic** précise qu'il s'agit uniquement de l'étude d'ingénieur.

**M. Marcel Pharisa** demande qui prend en charge les bassins des alpages communaux.

**M. le Syndic** confirme que c'est bien la commune qui prend en charge ces frais.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, nous passons au point suivant.

### 3.2.5. Rapport de la Commission financière

**M. le Syndic** donne la parole à **M. Jean-Marc Wicki**, Président de la Commission financière.

**M. Jean-Marc Wicki** s'exprime ainsi :

En date du 19 novembre 2013, la Commission financière a examiné attentivement le budget pour l'année 2014.

Un dossier très complet, muni d'un tableau comparatif avec des commentaires sur le fonctionnement, les charges liées et les investissements établi par Mme Carole Pasquier, Caisière, a permis à la Commission financière d'analyser, en présence des membres du Conseil communal le budget 2014. La Commission financière peut donc assurer à l'assemblée que le budget est conforme aux prescriptions légales définies par l'Etat.

Les produits sont toujours calculés très prudemment et chaque investissement paraît nécessaire et justifié à la Commission financière.

Par conséquent, la Commission financière approuve le budget 2014 de fonctionnement et des investissements qui se soldent par un excédent de dépenses de CHF 286'280.00 et recommande à l'assemblée de les approuver.

**M. le Syndic** remercie M. Jean-Marc Wicki et l'ensemble de la Commission financière et il propose à l'assemblée de passer aux votes.

**M. le Syndic** passe ensuite au vote du budget de fonctionnement et du budget des investissements. Chaque objet sera voté séparément, conformément à l'article no 40 de la loi sur les communes.

Pour chacun des points suivants, **M. le Syndic** déclare :

« **Celles et ceux qui acceptent .....se prononcent en levant leur bulletin de vote, puis « contrepartie » et enfin « abstention »**

3.1. Budget de fonctionnement

Avec un excédent de charges de CHF 286'280.00

Résultat

OUI	NON	BLANC
51 (à l'unanimité)	-	-

3.2. Budget d'investissements

3.2.1. Réfection de la Route des Rez – CHF 45'000.00

Résultat

OUI	NON	BLANC
<b>51 (à l'unanimité)</b>	-	-

3.2.2. Réfection d'une conduite d'eau et étude du plan des infrastructures communales en matière d'eau potable (PIEP) – CHF 110'000.00

Résultat

OUI	NON	BLANC
<b>51 (à l'unanimité)</b>	-	-

3.2.3. Etude pour la rénovation de l'Auberge de la Couronne – CHF 80'000.00

Résultat

OUI	NON	BLANC
<b>51 (à l'unanimité)</b>	-	-

3.2.4. Travaux divers sur les alpages – CHF 112'000.00

Résultat

OUI	NON	BLANC
<b>51 (à l'unanimité)</b>	-	-

**M. le Syndic** remercie l'assemblée pour la confiance qui est témoignée au Conseil par ces votes.

**M. le Syndic** explique que les investissements précités seront financés par les fonds propres de la commune, notamment grâce aux ventes de terrain en zone d'activité.

**Point 4. Présentation de la planification financière**

**M. le Syndic** donne la parole à M. Manuel Francey qui présente cette planification à l'aide des documents suivants :



## La planification financière

### La planification financière

- estimation de la marge nette d'autofinancement (MNA) pour 5 prochaines années à partir des derniers comptes

### La MNA

- capacité d'assurer les investissements sans emprunter
- estimation du bénéfice (+) ou déficit (-)

### Eléments retenus

- estimation des charges
  - charges de fonctionnements
  - charges financières en fonction des investissements (passés et futurs)
- estimation des recettes

### Eléments non retenus

- les imputations internes
- les amortissements supplémentaires
- les dissolutions de réserve



## Planification 2013 - 2017

### Principaux éléments investissements

- les coûts des investissements passés et futurs
- le bénéfice sur investissements prévu en 2014 qui permet de ne pas augmenter la charge d'intérêts des dettes

### Principaux éléments charges

- augmentation supposée de la population: 3% par année
- prévision de croissances de charges fournies par le canton

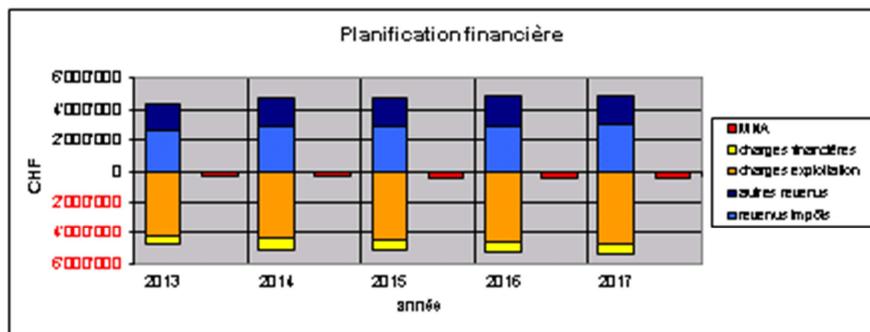
### Principaux éléments recettes

- prévision de croissance données par le canton
- principe de prudence pour les impôts uniques (mutations, successions, prestations en capital)
- incertitude sur la masse fiscale sur les personnes physiques, les avis de taxation 2012 n'ayant pas encore été établis lors de l'élaboration du budget
- la masse fiscale des personnes morales de la zone artisanale n'a pas pu être évaluée à temps pour le budget 2014



## Planification 2013 - 2017

		2013	2014	2015	2016	2017
Revenus	revenus impôts	2'525'031	2'871'307	2'887'768	2'967'467	3'025'782
	autres revenus	1'775'032	1'851'956	1'932'954	1'882'547	1'920'445
Charges	charges exploitation	4'164'966	4'370'387	4'455'234	4'596'163	4'675'683
	charges financières	582'151	725'918	727'584	728'277	728'973
	MNA	-352'543	-371'230	-430'505	-444'219	-454'525



**M. le Syndic** précise que cette planification financière a été soumise à la Commission financière et qu'elle est simplement présentée à l'assemblée communale, conformément à la loi sur les communes.

**M. le Syndic** ouvre la discussion.

**M. Christian Castella** s'inquiète pour le futur. La commune peut effectivement espérer des rentrées fiscales mais il rend le Conseil attentif sur un élément. En ce qui concerne les impôts perçus sur des cadres d'entreprises locales domiciliés dans d'autres communes, la réciprocité de ce procédé pourrait nous coûter plus cher que les rentrées prévues.

Il rappelle que la commune de Bulle, par exemple, participe largement aux investissements de l'ARG dont les autres communes bénéficient aussi.

**M. Manuel Francey** comprend parfaitement la remarque. Cependant, il rappelle que la commune de Bas-Intyamou est la 4<sup>ème</sup> plus basse au niveau des revenus sur les personnes physiques.

**M. Manuel Francey** déclare que nous devons espérer des rentrées fiscales sur les personnes morales à long terme.

Personne ne souhaitant s'exprimer sur ces chiffres, **M. le Syndic** remercie particulièrement Mme Carole Pasquier, Caissière pour la clarté de son travail et il propose à l'assemblée de passer au point suivant.

### Point 5. Délégation de compétences

Demande pour une délégation de compétences au Conseil communal pour procéder à des échanges ou des emprises de terrain dans le cadre d'aménagements routiers ou de corrections mineures de limites.

**M. le Syndic** s'exprime ainsi :

Dans le cadre de la réalisation de travaux divers, par exemple des aménagements routiers, des endiguements, corrections de servitudes, la commune profite de ces occasions pour corriger ou mettre à jour certaines limites entre les propriétés. Il arrive également que la commune doive procéder à des emprises de terrain pour réaliser ou corriger le tracé d'un chemin, rétablir une limite par rapport à la topographie des lieux, etc..

Ces affaires de minimales importances peuvent dans la plupart des cas se régler par un verbal géométrique, mais il arrive aussi qu'un notaire doive préparer un acte si les compétences du géomètre sont dépassées.

En ce sens, le conseil communal devrait soumettre chaque affaire à l'assemblée communale pour requérir l'autorisation d'échanger, de vendre ou d'acquérir.

Pour les terrains situés en zone constructible, l'assemblée communale a déjà donné compétence au Conseil communal pour des transactions allant jusqu'à CHF 100'000.00.

La délégation de compétence qui vous est demandée ce soir permet de régler les affaires qui se produisent hors zone à bâtir. Il s'agit en général d'objets de minime importance, pour des montants qui ne dépassent pas CHF 10'000.00.

Aussi, le Conseil communal sollicite de votre part une délégation de compétence pour pouvoir traiter ces échanges ou emprises de terrain, dans le cadre d'aménagements routiers, ou de corrections de limites, pour un montant n'excédant pas les CHF 10'000.00 par objet.

Personne ne souhaitant prendre la parole à ce sujet dans l'assemblée, M. le Syndic passe au vote.

**« Celles et ceux qui acceptent cette délégation de compétence de CHF 10'000.00 pour les échanges ou les emprises de terrain dans le cadre des aménagements routiers et de corrections mineures de limites.se prononcent en levant leur bulletin de vote, puis « contrepartie » et enfin « abstention »**

Résultat

OUI	NON	BLANC
44	-	7 (les membres du Conseil)

**Point 6. Règlement communal relatif à l'Accueil extra-scolaire**

**M. le Syndic** donne la parole à Mme Anne-Marie Seydoux, Conseillère communale.

**Mme Anne-Marie Seydoux** s'exprime ainsi :

Vous avez pu prendre connaissance à notre secrétariat du règlement établi par notre commune concernant l'accueil extra-scolaire.

Ce règlement a été établi suite à l'entrée vigueur de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour dont le but et les objectifs sont :

- a) Garantir un nombre suffisant en place d'accueils permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle, en garantissant des prestations de qualité financièrement accessible tous.
- b) Harmoniser la planification de l'offre de place d'accueil, coordonner l'activité entre les différents intervenants et régler l'octroi des subventions.
- c) Veiller à ce que les communes mettent en œuvre la loi en répondant aux spécificités régionales et aux besoins déterminés par l'évaluation (les communes doivent évaluer

la situation tous les 4 ans au niveau de leur besoin en place d'accueil et communiquer cette information aux citoyens).

Le projet communal d'Accueil extra-scolaire s'est référé aux directives de la DSAS (direction de la santé et des affaires sociales) fixant les conditions d'ouverture soit :

- le cadre matériel de l'accueil
- les directives de sécurité
- le taux de couverture en personnel
- les qualifications et aptitudes éducatives du personnel d'encadrement.

Le Service de l'enfance et de la jeunesse est l'autorité désignée par le droit cantonal pour délivrer l'autorisation d'accueil et exercer la surveillance des milieux d'accueil.

**Mme Anne-Marie Seydoux** explique que 2 enquêtes ont été faites auprès des parents, avec les questions suivantes :

- 1) Avez-vous ou aurez-vous besoin de garde pour vos enfants ?
- 2) Pensez-vous inscrire vos enfants à notre futur accueil ?

Le Conseil communal a reçu 13 réponses positives et a délibéré sur la nécessité d'ouvrir un accueil. Les résultats de ces 2 enquêtes ont été transmis au Service de l'enfance et de la jeunesse. Après analyse de notre potentiel d'accueil, il s'est avéré nécessaire de mettre sur pied cet accueil, étant donné que nous ne couvrons pas le besoin en place de garde sur notre commune.

Les documents nécessaires ont été transmis au Service de l'enfance et de la jeunesse pour validation. Il s'agit notamment :

- d'un règlement communal
- d'un règlement d'application
- d'un projet éducatif ou plutôt concept pédagogique
- d'un barème de tarifs
- d'un cahier des charges
- d'un document d'infos général pour les usagers
- d'un exemplaire de formule d'inscription et de renseignements relatifs à l'enfant
- un certificat médical et un extrait de casier judiciaire pour le personnel de l'accueil

À ce jour, la commune est au bénéfice d'une autorisation provisoire d'ouverture. L'autorisation définitive nous a été promise pour octobre 2013.

**M. le Syndic** remercie Mme Anne-Marie Seydoux et ouvre la discussion.

**M. Jean-Joseph Théry** demande combien coûte cet accueil extra-scolaire.

**Mme Anne-Marie Seydoux** explique qu'un montant de CHF 10'000.00 a été mis au budget 2014.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. le Syndic** passe au vote.

**« Celles et ceux qui acceptent le règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire se prononcent en levant leur bulletin de vote, puis « contrepartie » et enfin « abstention »**

Résultat

OUI	NON	BLANC
51 (à l'unanimité)	-	-

**M. le Syndic** remercie l'assemblée et passe au dernier point du tractanda.

**Point 7. Divers**

Pour commencer, il donne la parole à **M. Jérôme Vallélian** qui donne une explication au sujet de l'assainissement des passages à niveaux dans le secteur d'Enney.

**M. Jérôme Vallélian** rappelle tout d'abord l'historique :

Décembre 2006 : décision de l'assemblée Communale d'assainir le passage à niveau d'Enney par le carrefour d'Afflon.

Janvier 2013 : mise à l'enquête du projet

Printemps 2013 : réception d'oppositions + préavis négatif du Service de la mobilité

Mai 2013 : séance avec les différents services de l'Etat, ainsi qu'avec une représentante de l'OFT, avec proposition de réaménagement du carrefour d'Afflon.

Cette solution a été invalidée par le Service de la mobilité.

Le surcoût a été estimé CHF 300'000.00, en plus du montant de CHF 1'000'000.00 déjà voté.

15 mai 2013 Réception d'un courrier des TPF, nous demandant d'étudier une variante via le Chemin situé au bas du village, parallèle à la Sarine ; nécessitant bien entendu un réaménagement, et la réfection du pont.

Cette étude a été faite, en collaboration avec M. Philippe Gremaud ingénieur. Les plans sont en phase d'affinage.

Cet accès au camping se ferait par le centre du village – via la route de la Sarine.

Le carrefour serait réaménagé et le pont reconstruit.

Le chemin des potagers serait réaménagé avec quelques places d'évitements.

Pour la sortie du camping, le même chemin des potagers serait emprunté, via la route des Auges, la route des Rez et la route cantonale.

Le coût estimé pour le moment à CHF 1'100'000.00, avec les frais d'études des 2 variantes précédentes.

Le Conseil projette de soumettre une mise à l'examen préalable dès la mi-décembre 2013 et une mise à l'enquête définitive à la mai-juin 2014.

**Les avantages de cette nouvelle variante sont :**

- la fermeture de 2 passages à niveau supplémentaires et l'obtention de subventionnements supplémentaires, soit 5 x CHF 78'000.00 = CHF 390'000.00.

- les TPF mettraient à disposition un montant équivalent à celui prévu pour la pose de barrières automatiques des 2 passages à niveau, soit CHF 60'000.00

- le solde à la charge de la commune se monterait à CHF 650'000.00. Ce montant serait partiellement payé par le fonds de financement prévu par l'Office fédéral des Transports, dans le cadre de la séparation des flux de trafic rail-route.

Cette solution est donc particulièrement avantageuse pour notre Commune .

**M. le Syndic** ouvre le débat sur cette question.

**M. Roger Thorin** trouve que c'est une excellente solution.

**M. Jean-Pierre Descloux** souhaite que des gendarmes couchés soient installés sur la route des Auges.

**M. Charly Rime** demande comment le Conseil va régler la circulation au centre du village, déjà dense. Peut-on mettre un giratoire ?

**M. Jérôme Vallélian** répond qu'il est impossible de mettre un giratoire.

**M. le Syndic** rappelle que les camions et les campings cars vont partir par la route des Auges. Seules les voitures circuleront par le centre village.

**M. Claude Théraulaz** demande de quels camions il s'agit.

**M. le Syndic précise** qu'il s'agit uniquement des camions de livraison pour le camping.

**M. Charly Rime** demande quels passages à niveau seront supprimés.

**M. Jérôme Vallélian** les désigne sur le plan.

**M. Jean-Joseph Thédy** demande ce que le camping paie.

**M. le Syndic** rappelle la convention passée à l'époque avec le TCS qui faisait partie du contrat de vente à M. Ambühl, actuel propriétaire.

**M. André Dey** trouve aberrant de faire passer des caravanes au centre du village.

**M. le Syndic** rappelle les difficultés des exigences du Service de la mobilité.

**M. Henri Davet** rappelle que le camping compte actuellement beaucoup de résidents fixes ne générant pas de trafic de caravane.

**M. le Syndic** explique le projet actuel de M. Ambühl qui construit des mobilhomes dans son camping. Des résidents à l'année sont susceptibles d'acheter ces objets et résider dans la commune à l'année.

**M. Laurent Grangier** demande pourquoi la solution vers Villars-sous-Mont n'a pas été retenue.

**M. Jérôme Vallélian** explique que le chemin existant ne peut pas être légalisé étant donné la distance à la Sarine exigée, selon la loi sur les eaux.

**M. le Syndic** clôt ce sujet et remercie M. Jérôme Vallélian pour cette présentation.

Il annonce la prochaine assemblée pour le 6 mai 2014.

Il donne la parole aux citoyens pour la suite des divers :

**M. François Geinoz** demande si le Conseil envisage un îlot, un giratoire, le passage à piétons au centre d'Enney est très dangereux.

**M. le Syndic** reconnaît la dangerosité de ce passage. Des radars sont souvent installés. Il n'y a pas la place suffisante pour aménager un giratoire, cela supprimerait toutes les places de parc.

**M. Claude Théraulaz** souligne aussi la dangerosité de ce passage.

**M. Bernard Grangier** relève l'inconscience de certains conducteurs qui dépassent même sur les ilots.

**M. Roger Thorin** signale que le mur du jardin de l'école de Villars-sous-Mont a besoin d'être réparé.

Il signale aussi un sapin sec en dessus du puits à Villars-sous-Mont.

Ces deux informations seront transmises aux employés.

**M. Stéphane Pharisa** demande qu'un miroir soit installé du côté de la Route de la Sarine, à la croisée du centre village à Enney.

**M. Bernard Grangier** explique les contraintes exigées par le service de routes. Le Conseil prend bonne note de la demande cependant.

**M. Henri Jaggi** soulève la question de la route de la Sarine, qui borde le ruisseau d'Enney et n'est pas sécurisée.

**M. le Syndic** comprend ses craintes mais déclare que les gens du village ont tous grandi avec ce danger.

**M. Marcel Pharisa** demande si c'est bien l'entreprise Philippe Andrey qui s'implante dans la zone d'activité.

**M. le Syndic** confirme la venue prochaine de cette entreprise.

**M. Alexandre Ecoffey** demande ce qu'il en est des mesures anti-bruit annoncées pour la route cantonale de Villars-sous-Mont.

**M. le Syndic** répond que le Conseil n'a pas plus d'information que les riverains, étant donné qu'il s'agit d'une route cantonale.

**M. Richard Baudevin** se renseigne sur les travaux de la route de la Vudalla.

**M. Jérôme Vallélian** explique que les travaux de goudronnage ont été retardés pour diverses raisons, dont la météo. Ils sont agendés à mai-juin 2014.

**M. Jean-Joseph Thédy** demande pourquoi on ne pouvait pas vendre l'école d'Estavannens. Il a consulté le Service des biens culturels et rien ne s'opposait à cette vente. Et à son avis, ce bâtiment sera rapidement trop petit.

**M. le Syndic** répond par différents éléments :

- nous sommes probablement en dessous des CHF 6'500'000.00 votés par l'assemblée communale, étant donné que l'abri PC n'a pas été réalisé et que les coûts ont été limités au maximum

- il sera possible d'agrandir le bâtiment d'Estavannens si nécessaire

- le Conseil et l'administration a accompli un énorme travail de recherches de fonds et a obtenu du succès, ce qui a permis de limiter les coûts

- il se demande si ce qui gêne, c'est simplement le fait que l'école soit à Estavannens.

**M. Henri Davet** signale l'état de délabrement de l'ancienne laiterie de Villars-sous-Mont.

**M. le Syndic** confirme que ces travaux sont prévus.

**M. Laurent Grangier** demande qu'un décompte de la zone d'activités soit présenté à l'assemblée.

**M. le Syndic** suggère qu'un tel tableau soit établi et lui soit envoyé.

**M. Roger Thorin** demande ce que pense le Conseil des projets de fusion des communes.

**M. le Syndic** déclare que le débat a été très intéressant. Les syndicats des communes concernées (Bas-Intyamon, Haut-Intyamon, Grandvillard, Gruyères et Broc) sont tous acquis à cette fusion après en avoir discuté dans chaque conseil communal. Rien ne sera effectué à court terme cependant.

**M. Christian Castella** remercie le Conseil et le personnel de l'édilité pour la rénovation de la déchetterie d'Enney, une parfaite réussite à ses yeux.

**Mme Marcelle Page** demande à qui appartient le terrain voisin de la Pizzeria à Villars-sous-Mont.

Il s'agit d'une propriété privée, ce terrain n'est pas communal.

**M. le Syndic** remercie :

- La Commission financière
- La Commission d'urbanisme
- Le personnel des forêts et de l'édition
- Les membres du Corps des sapeurs pompiers
- Toutes les personnes qui s'engagent pour la collectivité
- Les citoyens de Bas-Intyamon pour la confiance qui est accordée au Conseil
- Le personnel de l'administration et ses collègues du Conseil pour l'immense travail fourni cette année.

Il souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et lève l'assemblée à 22h15.

**Au nom du Conseil communal**

La Secrétaire-adjointe

Le Syndic

L. Jaquet-Pugin

R. Kaeser